

Procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente René Taudière, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON (arrivée à 18h30), Florence TUCHOLSKI

Excusé : M. Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : M. Denis LACOUR

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. Denis LACOUR est désigné secrétaire de séance.

✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2024

01/29-01-2025 Mise à jour du tableau des effectifs

M. le maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} février 2025 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER FEVRIER 2025								
services	grades	fonctions	statutaires		non statutaires	pourvu	date création	agents concernés
			T.C.	T.N.C.				
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	secrétaire de mairie			35h	X	01/02/2016	KERDELHUÉ Ronan
	Adjoint administratif	secrétariat / accueil / bibliothèque	35h			X	01/04/2021	ROBERT Catherine
MEDICO-SOCIAL	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	ATSEM		29,5/35 ^{ème}		X	01/11/2013	MÊHEUX-DRIANO Françoise
TECHNIQUE	Adjoint technique	espaces verts / entretien bâtiments / voirie			35h		01/03/1994	BOUCHET Frédéric
	Adjoint technique	espaces verts / entretien bâtiments / voirie	35h			X	01/04/2004	GENET Damien
	Adjoint technique	espaces verts / entretien bâtiments / voirie	35h			X	01/03/2017	HERVOCHE Didier
	Adjoint technique	agent d'entretien / cantine		25/35 ^{ème}		X	08/01/2024	DUPLESSIS Coline
	Adjoint technique	ATSEM		30/35 ^{ème}		non pourvu	01/01/2008	NAUD Virginie
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	cantine		31/35 ^{ème}		X	01/11/2013	PAINAULT Isabelle
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	fonctions atsem / cantine garderie / entretien locaux			31/35 ^{ème}	X	01/11/2013	AUGEREAU Jessica
	Adjoint technique	fonctions atsem / cantine garderie / entretien locaux		25/35 ^{ème}		X	04/12/2017	USÉ Sabrina

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR	11	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

02/29-01-2025 Conseil communal des jeunes

M. le maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI en charge de ce dossier. Celle-ci propose de prolonger le mandat des membres du conseil communal des jeunes jusqu'au 1er mars 2026, conformément à l'article 11 du règlement du conseil des jeunes.

M. le maire rappelle la composition du conseil communal jeunes : Pauline BLANCHON, Eléonore CHARLES, Angèle FOUCHE, Mathis LEQUIVARD, Lucian LION, Pauline PINOGES, Liam RIVAUX et Pauline TAUDIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE de prolonger le mandat des membres du conseil communal des jeunes jusqu'au 1^{er} mars 2026

POUR	11	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

Chantier jeunes 2025

M. le maire donne la parole à Florence TUCHOLSKI qui gère ce dossier. Celle-ci indique qu'il est nécessaire de se positionner rapidement sur l'organisation éventuelle d'un chantier jeunes pendant l'été 2025. Elle souhaiterait savoir sur quels élus s'appuyer et si les agents techniques peuvent également être mobilisés sur cette activité.

M. le maire estime qu'il est impossible de prévoir si les agents seront disponibles au regard de leurs éventuelles prises de congés et des travaux d'entretien de la commune à cette période.

Il est proposé aux élus d'envoyer leurs disponibilités au cours de l'été ainsi que les activités qu'ils pourraient encadrer, ce qui permettra de définir les projets du chantier. Les agents seront ensuite sollicités sur la période choisie.

Mme Florence TUCHOLSKI précise que la fin du mois d'août est sans doute la période qui convient le mieux aux jeunes souhaitant participer aux chantiers.

✓ Questions diverses

M. Jacques DESPLEBIN indique que plusieurs devis ont été établis concernant les **travaux de voirie**, route de Nieuil notamment : la commission va se réunir pour les étudier.
Il ajoute que le **nettoyage du bois** récemment acheté par la commune est en cours et que sa clôture le long du cimetière sera refaite.

Mme Céline RIQUER signale un **problème de chauffage salle socioculturelle** dans la pièce utilisée par l'EMIL.

M. le maire indique avoir déjà été informé sur ce point et pensait que le problème avait été solutionné.

M. Yann MEHEUX-DRIANO demandera à l'entreprise Beaujaneau de vérifier s'il n'y a pas un problème dans le circuit.

Mme Andrée GERLAND demande si le **ménage salle socioculturelle** est actuellement effectué.

M. le maire répond que l'Envol sera sollicité pour remplacer l'agent actuellement arrêté.

Mme Anne-Claire SIMON renouvelle sa demande pour que le matériel de **ménage de la salle polyvalente** soit complété (2^{ème} chariot,...)

Débat sur la gestion du ménage de la salle polyvalente.

Etat des lieux salle des fêtes samedi 01 et dimanche 02 février : **Mmes Isabelle LAPLANCHE** et **Céline RIQUER** se portent volontaires.

Mme Florence TUCHOLSKI informe que le service tourisme de la Communauté de communes recherche une **personne ressource dans le domaine du handicap** : **Mme Andrée GERLAND** est volontaire.

M. le maire informe que des administrés se sont rapprochés de la mairie sur la question du **transport solidaire** : quel dossier d'inscription doit-on leur transmettre ?

Mme Andrée GERLAND prendra contact avec l'association CIF-SP dès demain.

Mme Florence TUCHOLSKI rend compte de l'analyse de l'ARS énoncée lors d'une réunion du comité pilotage santé à la communauté de communes : la commune de Fleuré deviendrait **désert médical** dans les 4 ou 5 ans à venir.

M. le maire fait part de son étonnement car il a reçu deux professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur Fleuré mais ne pouvaient prétendre à des aides car la commune n'était pas considérée comme désert médical.

Puis Mme Florence TUCHOLSKI indique que l'association les Petits pas dans les grands a été choisie cette année pour bénéficier du **soutien aux animations locales** de la part de la Communauté de communes (ciné plein air ou animations de Noël).

M. Yann MEHEUX-DRIANO fait état d'avancement des **travaux mairie** : ouverture salle des mariages percée, carrelage et cloisons terminés.

Mme Céline RIQUER informe que l'association dont elle est présidente a reçu un mail de la **SACEM** qui propose un nouveau forfait annuel pour les communes de moins de 5000 habitants.

M. le maire indique que cette offre sera étudiée et que si cela s'avère possible et avantageux, la commune payera pour l'ensemble des associations.

M. Jean-François NEVEU informe du renouvellement de l'**opération Nature propre**. L'ACCA s'associe à nouveau à cette démarche qui a permis de ramasser environ 350 kg de déchets en 2024. La date du 16 mars 2025 est à confirmer.

M. le maire transmet les **dates de réunions 2025 du conseil municipal** : 26 février, 09 avril (budget), 21 mai, 02 juillet, 03 septembre, 15 octobre et 17 décembre.

Puis il informe de la venue de **Mme la Sénatrice Bellamy** pour une rencontre avec l'ensemble du conseil municipal : le 13 mars à 16h.

Ensuite il témoigne d'avoir été pris à partie lors de la cérémonie des vœux par des membres du conseil des jeunes au sujet du projet Pumptrak non évoqué dans son discours, des décorations de Noël choisies sans consulter le CCJ, du cheminement piéton route de Vernon.

Mme Florence TUCHOLSKI affirme que les jeunes ont pourtant été informés pourquoi cet aménagement n'était pas possible.

M. le maire regrette de ne pas avoir été informé de la tenue d'une **vente de livres** à la bibliothèque et demande comment sa date a été arrêtée.

Mme Florence TUCHOLSKI répond que la date a été choisie pour que la vente se déroule pendant le changement de logiciel de la bibliothèque et qu'il n'y a pas eu de réunion de conseil depuis ce choix pour transmettre l'information.

M. le maire regrette également avoir appris l'organisation de l'**exposition de photographies Extra-ordinaire** à la bibliothèque par une personne extérieure à la mairie.

Mme Florence TUCHOLSKI indique que l'information a été donnée lors d'un bureau communautaire.

M. le maire revient sur la décision du Président du **Football club des 3 Vallées** de ne plus accepter le club de Fleuré dans le groupement suite à des problèmes de comportement à l'issue d'une rencontre sportive.

Mme Florence TUCHOLSKI affirme que le bureau de l'association n'ayant pas été consulté, il n'est pas impossible que l'association revienne sur cette décision, sa prochaine assemblée générale ayant lieu à Fleuré.

M. Jacques DESPLEBIN suggère qu'une date soit fixée pour l'entretien du parquet de la salle polyvalente.

La séance est levée à 19h35



Le secrétaire de séance
M. Denis LACOUR

Le Maire
Vivian PERROCHES

